

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Association Le Pilier des Anges

Halle Roublot
95, rue Roublot
94120 Fontenay-sous- Bois

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Pilier des Anges relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « **Information au titre d'un événement post-clôture** » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire liée à la propagation du virus COVID-19.

L'activité de l'association Le Pilier des Anges entre dans le champ de activités soumises à une interdiction d'ouverture au public tel que précisé par arrêtés ministériels des 14 et 15 mars 2020.

L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Eu égard à cette situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. L'association n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Les locaux ont été fermés suite aux mesures imposées de confinement.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents, sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 19/10/2020



Le Commissaire aux Comptes
SARL LE - CAC

Vincent LAMY

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	9 884	8 795	1 090	3 110
	Autres immobilisations corporelles	5 284	4 725	558	511
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	122		122	122	
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		15 290	13 520	1 770	3 742
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	16 597	9 445	7 152	9 152
	Autres créances	23 224		23 224	17 834
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	82 513		82 513	89 793	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	122 334	9 445	112 889	116 779
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		137 624	22 965	114 659	120 522
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
					12 178
					12 178
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	36 487	9 501
	Résultat de l'exercice	16 796	26 986
	Total des fonds propres	53 282	36 487
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports	13 333	20 000
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	13 333	20 000
	Total des fonds associatifs	66 616	56 487
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 196	7 257
	Emprunts et dettes financières divers	200	13 187
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	218	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 409	15 274
	Dettes fiscales et sociales	29 019	21 523
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		6 793
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	48 043	64 035
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		114 659	120 522
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		16 795,60	26 985,75
(1) Dont à moins d'un an		47 825	61 906
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		67	79
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	28 025	43 743
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	335 015	286 728
	Dons		
	Cotisations		
	Legs et donations		7 240
	Autres produits de gestion courante	10	13
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	983	
	Autres produits		192
	Total des produits d'exploitation	364 033	337 917
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	109 499	103 884
	Impôts, taxes et versements assimilés	2 971	3 376
	Rémunération du personnel	165 799	127 410
	Charges sociales	57 646	53 073
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	3 211	3 220
	Dotation aux provisions	1 000	8 445
	Autres charges	3 575	3 687
	Total des charges d'exploitation	343 700	303 095
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	20 333	34 822
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	95	82
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	84	196
Charges financières	2 - RESULTAT FINANCIER	11	(114)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	20 343	34 709
	Produits exceptionnels		253
	Charges exceptionnelles	669	7 976
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(669)	(7 723)
	Impôts sur les sociétés	2 879	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	364 127	338 252
	TOTAL DES CHARGES	347 332	311 267
	EXCEDENT ou DEFICIT	16 796	26 986
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **114 659** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **364 127** euros et un total **charges** de **347 332** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **16 796** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) :

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le CICE (Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

Le CICE 2018 perçu en 2019 a permis sur l'exercice en cours de participer au financement en matière d'amélioration de notre fonds de roulement.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	10 762				878	9 884
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	1					1
	Matériel de bureau, mobilier	5 190		1 879		1 787	5 283
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 953		1 879		2 664	15 168
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés	122					122
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	122					122
TOTAL		16 075		1 879		2 664	15 290

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 653	2 020	878	8 795
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	1			1
	Matériel de bureau, mobilier	4 679	1 191	1 146	4 724
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 333	3 211	2 024	13 520
TOTAL		12 333	3 211	2 024	13 520

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMEENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours	8 445	1 000			9 445
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	8 445	1 000			9 445
TOTAL GENERAL		8 445	1 000			9 445

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	1 000			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2019

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	12 178		12 178
	Autres créances clients	4 419	4 419	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 379	11 379	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	11 011	11 011	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	834	834	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	39 821	27 643	12 178
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2019

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	67	67	
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 129	2 129	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	200	200	
	Fournisseurs et comptes rattachés	16 409	16 409	
	Personnel et comptes rattachés	9 778	9 778	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 458	15 458	
	Impôts sur les bénéfices	2 879	2 879	
	Taxes sur la valeur ajoutée	603	603	
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	302	302	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)			
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	47 825	47 825	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	18 049		
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		27 095
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	67	67
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE</i>	14 349	14 349
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROVIS. PR CONGES A PAY</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA</i>	9 341 3 338	12 679

ANNEXE - Élément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		669
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>PENALITES ET AMENDES</i>	28	28
Charges exceptionnelles sur opération en capital <i>VNC ACTIFS CEDES - IMMO CORPOR</i>	641	641
Résultat exceptionnel		(669)

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	9 501	26 986		36 487
Résultat de l'exercice	26 986		26 986	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports	20 000		6 667	13 333
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	56 487	26 986	33 652	49 820

ANNEXE - Élément supplémentaire

Engagements

Etat exprimé en **euros**

En 2019, les aides indirectes de la ville de Fontenay s'élèvent à 106 381 € et concernent la mise à disposition de locaux municipaux et la prise en charge d'outils de communication.

Informations au titre d'un événement post-clôture

Etat exprimé en euros

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. L'association n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. Les locaux ont été fermés suite aux mesures imposées de confinement.

L'association constate que cette crise sanitaire a un impact sur son activité sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.